

Toulouse, le 26 mai 2020

**Direction Générale des ressources humaines
32 rue Valade 31000 TOULOUSE**

**Direction Adjointe
Relations Sociales, QVT, Communication Interne**
Nos références : FSP A/20 02 12 56
dossier suivi par : SQVT

Monsieur Pascal MAYNAUD
Secrétaire Général
FO Ville de Toulouse

Objet : Alerte CHSCT - masques

Monsieur le Secrétaire Général,

Jean-Luc MOUDENC, président du CHSCT de la Mairie de Toulouse, m'a bien transmis votre courrier du 14 mai dernier concernant votre demande de prise en charge du lavage des masques alternatifs par la collectivité.

En réponse, je tenais à vous apporter les éléments suivants.

Après deux mois de confinement pour la majorité du personnel de la collectivité, la reprise du travail s'effectue depuis quelques jours de manière progressive. Ainsi, les directions ajustent leurs organisations en vue de proposer une reprise d'activité dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour le personnel que pour les usagers. Dans le contexte actuel, il est essentiel de redoubler de vigilance concernant le respect des gestes barrières.

Les couturières du Théâtre et Orchestre du Capitole ont poursuivi leur travail pendant la période de confinement en fabriquant à grande échelle des masques alternatifs en tissu. Leur investissement a permis à la collectivité de délivrer un masque à chacun de ses agents.

Ces équipements sont en cours de déploiement dans les différents sites municipaux et métropolitains. Ils peuvent être librement utilisés par les agents : sur leur poste de travail, mais également sur l'espace public, dans les transports en commun, les commerces, etc. Leur usage est individuel et dépasse la sphère professionnelle. Le port du masque est préconisé dès lors que la distanciation sociale ne peut être respectée - selon la note de cadrage générale aux agents du 6 mai, étudiée en CHSCT du 5 mai, reprenant en cela le protocole national de déconfinement du 3 mai.

Le port du masque (jetable ou en tissu), à la différence d'un EPI spécifique métier habituel (ex : chaussures de sécurité, chasuble de haute visibilité), est un équipement obligatoire dans certaines situations de l'espace public et de la sphère privée des agents (port obligatoire dans les transports en commun, dans certains magasins notamment). La responsabilité de son port, de s'en doter, et de son bon usage et entretien relève en ce sens de chaque citoyen - agent ou non de la collectivité - dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus. Dans le cadre des personnes à risque, le masque (jetable ou non) est prescrit par le médecin traitant. L'articulation sphère privée - sphère professionnelle pour cette raison rendrait complexe un système réactif de nettoyage porté par la collectivité, qui de plus dépasserait ses compétences d'employeur.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs coexistent au sein de la collectivité : le marché public pluriannuel de la prestation de nettoyage des vêtements de travail actuellement en vigueur dans la collectivité ne prévoit pas la prise en charge des masques. Les règles de la commande publique ne permettent pas d'intégrer une prestation qui n'aurait pas été prévue en amont, à moins de dénoncer le marché, et repasser un marché, ce qui prendrait plusieurs mois pour un horizon 2021 - selon le cadre légal national et européen inchangé en matière d'achats publics - non compatible avec la lutte contre la pandémie actuelle. Un tel dispositif pose également la question de la structuration des entreprises du secteur et leur capacité à organiser ce type de prestation (organisation d'une prestation multi-sites de travail), ce qui n'est également pas envisageable dans la situation actuelle.

De ce fait, il n'est pas prévu de mettre en place un système organisé de nettoyage des masques individuels à l'échelle de la collectivité. En revanche, certains sites sont équipés de lave-linge. Les agents qui le souhaitent ont la possibilité d'utiliser ces équipements pour assurer le lavage de leur masque sur le lieu de travail.

Enfin, comme annoncé en Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 5 mai 2020, un groupe de travail du CHSCT sera prochainement mis en place en vue d'assurer le suivi des mesures prises en lien avec l'épidémie de coronavirus. Si des questionnements persistent sur le lavage des masques, comme sur tout autre sujet lié au coronavirus, les représentants du personnel sont invités à les évoquer à l'occasion de ces réunions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire,
Pour le Maire
Le conseiller délégué au personnel territorial

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.

Henri de Lagoutine